



Précarité : les personnels s'invitent au Ministère

A l'appel de la FSU et de la CGT, 300 agents ont investi le CT Ministériel du 31 janvier 2012 pour interpeller le Ministre de l'agriculture sur les conditions de titularisation au MAAPRAT et dans ses établissements publics ;

Ils se sont également invités au Conseil National de la Montagne présidé par Bruno LE MAIRE (Ministre de l'agriculture) accompagné de Thierry MARIANI (Ministre chargé des transports) et de Frédéric LEFEBVRE (Secrétaire d'Etat).

Le nombre et la détermination des manifestants a contraint le Ministre à recevoir une délégation de nos deux organisations syndicales à 13 h 30.

Nous lui avons rappelé les principales revendications exposées dans la déclaration lue au CTM :

- Que le nombre de postes ouverts aux examens et concours professionnalisés 2012 dans tous les secteurs (enseignement agricole, services vétérinaires...) soit porté à la hauteur du nombre d'agents CDI et CDD remplissant les conditions de titularisation ;
- Que les examens et concours soient ouverts dans tous les corps des catégories C, B, A, et A+ et non pas qu'en catégorie C uniquement comme le prévoit le Ministère notamment pour certaines filières (administratives, laboratoires...)
- Que tous les CDD éligibles au dispositif de titularisation soient maintenus en poste.
- Que les agents contractuels sur budget (CFA, CFPPA, Enseignement supérieur agricole) soient pleinement intégrés dans le processus et que les crédits de rémunération soient transformés en autant d'emplois ;
- Que les agents contractuels des autres établissements publics nationaux relevant du MAAPRAT soient intégrés dans le dispositif et se voient proposer des intégrations dans les corps du ministère. Ce même jour les personnels de l'ONF étaient mobilisés sur la titularisation ;

Prenant acte de la mobilisation, le Ministre a reconnu que les agents contractuels sur budget sont dans le périmètre de la titularisation.

Il a accepté de réorienter les discussions au MAAPRAT : alors que jusqu'à présent il considérait que les agents contractuels des CFA et CFPPA relevaient de la compétence des régions, il admet au moins désormais qu'en partie il peut y avoir une compétence de l'Etat.

Il a demandé à son administration (SG et DGER) une expertise sur le nombre d'emplois concernés. Ceux-ci s'ajouteraient aux emplois initialement prévus.

Nous avons insisté sur le fait que cela permettrait de résoudre, par la titularisation, la situation des agents contractuels B et C recrutés illégalement à 70%.

Cette journée d'action a permis de rouvrir un nouveau cycle de discussion dans un calendrier resserré (3 mois), mais de véritables avancées ne pourront être obtenues que si les personnels maintiennent cette mobilisation.

P.J. : la déclaration FSU/CGT lue au CTM du 31 janvier 2012



La titularisation ne se fera qu'avec les personnels !